



ICAO

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

SIXIÈME RÉUNION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DE L'AVIATION CIVILE (DGAC/6) (Brazzaville, Congo, 2 – 4 novembre 2016)

Point 4 de l'ordre du jour : Capacité et efficacité de la navigation aérienne

4.1 Évolution de la navigation aérienne aux niveaux mondial et régional : Nouveau Plan AFI de navigation aérienne électronique (eANP AFI)

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente de travail fait le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration du nouveau format électronique du Plan AFI de navigation aérienne (eANP AFI) et le plan d'action pour le rendre disponible en version électronique et assurer sa maintenance en ligne

Les États sont instamment invités à soutenir le processus de modification des Volumes II et III de l'eANP AFI en transmettant leurs contributions/observations en temps voulu aux Bureaux régionaux de l'OACI sur les propositions d'amendement, une fois qu'elles seront lancées.

La suite à donner par la réunion figure au paragraphe 3:

RÉFÉRENCE(S):

- Doc 7030, *Procédures complémentaires régionales*
- Doc 7300, *Convention relative à l'aviation civile*, 1944
- Doc 9082, *Politique de l'OACI sur les redevances d'aéroport et de services de navigation aérienne*
- Doc 9161, *Manuel sur l'économie des services de navigation aérienne*
- Doc 7474, *Plan de navigation aérienne — Région Afrique-Océan indien*
- Doc 9750, *Plan mondial de navigation aérienne*
- Doc 10007, *Rapport de la douzième Conférence de navigation aérienne (2012)*

Objectif (s) stratégiques connexe (s) de l'OACI : A – Sécurité, B – Capacité et efficacité de la navigation aérienne, D – Développement économique du transport aérien, et E – Protection de l'environnement.

1. INTRODUCTION

- 1.1 Par sa Décision C-DEC 150/3 de février 1997, le Conseil a décidé que les plans régionaux de navigation aérienne (ANP) seraient publiés en deux volumes ; le Volume 1, un ANP de base contenant les éléments stables du plan et le Volume II, mise en œuvre des installations et services (FASID).
- 1.2 La douzième Conférence de la navigation aérienne (AN-Conf/12) a approuvé la recommandation 6/1 – Cadre régional de performance – méthodes et outils de planification concernant l’alignement des plans régionaux de navigation aérienne (ANP) à la quatrième édition du Plan mondial de navigation aérienne (GANP) (Doc 9750)
- 1.3 Un groupe de travail eANP composé d’un représentant de chaque Bureau régional et du Siège de l’OACI a été mis sur pied pour faire des propositions de changements à apporter aux ANP régionaux, notamment l’élaboration d’une nouvelle structure, d’un nouveau format et d’un nouveau contenu de l’ANP.
- 1.4 Le Groupe d travail eANP a tenu plusieurs réunions, notamment des téléconférences et la plupart des travaux ont été effectués par email entre les membres du Secrétariat du groupe de travail. Le groupe eANP a soumis le format final de l’ANP régional le 22 avril 2014.

2. ANALYSE

2.1 Suite à évaluation complète de la structure actuelle de l’ANP et de ses deux volumes et étant donné que les données de l’ANP relatives aux installations et services de navigation aérienne peuvent être classées en trois catégories : stables, dynamiques ou flexibles. Le groupe de travail eANP est convenu que le nouvel ANP devrait être composé en trois Volumes :

- a) Le Volume I contiendrait les éléments stables du Plan, dont l’amendement requiert l’approbation du Conseil ;
- b) Le Volume II contiendrait les éléments dynamiques du plan dont l’amendement ne requiert pas l’approbation du Conseil (l’approbation est obtenue par accord régional impliquant le PIRG concerné) ;
- c) Le Volume III contiendrait les éléments dynamiques/flexibles du plan qui fournissent des orientations de planification de la mise en œuvre pour les systèmes de navigation aérienne et leur modernisation, en tenant compte des

programmes émergents tels que les ASBU et les feuilles de route des technologies associées décrites dans le GANP. Le Volume III de l'ANP contiendrait également des orientations complémentaires appropriées, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre, qui doivent servir à compléter les éléments contenus dans les Volumes I et II de l'ANP. L'amendement du Volume III ne nécessiterait pas l'approbation du Conseil (l'approbation de la Partie II relève de la responsabilité du PIRG compétent).

2.2 Compte tenu du format approuvé de l'eANP, on estime que l'application actuelle de l'ANP dans SPACE (site web iSTARS 2.0) pourrait être utilisée comme base pour l'élaboration de la plateforme de l'eANP fondée sur le web avec quelques améliorations. L'accès à l'eANP par le biais de la plateforme fondée sur le web faciliterait la consultation des ANP de toutes les régions, et permettrait d'avoir une vue mondiale de la planification de la navigation aérienne.

2.3 Les mesures spécifiques prises ou à prendre par les Bureaux régionaux de l'OACI et le Bureau de la navigation aérienne de l'OACI (ANB), l'APIRG et les États membres pour l'élaboration et l'approbation de l'eANP AFI, sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Volume de l'ANP	Activité/Tâche de l'eANP	Responsable	État de mise en oeuvre
Vol I, II & III	L'eANP rempli à l'aide de données existantes	Bureaux régionaux	Achevé.
Vol I, II & III	Accord sur le contenu de l'eANP	APIRG/États	Contenu élaboré et adopté par les sous-groupes et en attente d'être entériné par l'APIRG.
Vol I	Approbation du Volume I de l'eANP par le Conseil	Bureaux régionaux /ANB	Proposition d'amendement du Volume I initiée par le Bureau ESAF et approuvé par le Président de l'OACI le 19 août 2016.
Vol II	Approbation du Volume II de l'eANP par accord régional impliquant le PIRG compétent	Bureaux régionaux /APIRG	Volume II en cours d'évaluation par l'ANB. Proposition d'amendement initiée par les Bureaux régionaux.
Vol III	Élaboration et approbation de la Partie II sous la responsabilité du PIRG. Inclusion du Volume III dans la plateforme fondée sur le web. .	Bureaux régionaux / APIRG/ANB	Proposition d'amendement à initier par les Bureaux régionaux.

2.4 L'APIRG est convenue d'appliquer le nouveau format du Plan régional de navigation aérienne approuvé par le Conseil de l'OACI. La réunion a également pris note des travaux effectués en ce qui concerne le remplissage des Volumes I, II et III de l'eANP AFI avec les données existantes par les Bureaux régionaux de l'OACI et les sous-groupe de l'APIRG, et a

formulé la **Conclusion 20/47** : *Approbation et élaboration de l'eANP AFI* et invite le Secrétariat à finaliser les Volumes I, II et III et à initier les propositions d'amendement correspondantes conformément aux procédures applicables .

2.5 Une proposition d'amendement de du Volume 1 de l'ANP AFI soumise à l'OACI a été approuvé le 19 août 2016 par le Président de l'OACI, au nom du Conseil. Les Bureaux régionaux de l'ESAF et du WACAF travaillent en coordination avec l'ANB du Siège de l'OACI pour un amendement du Volume II de l'eANP AFI comme prochaine étape.

3. SUITE À DONNER

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre acte des informations fournies dans la présente note de travail en relevant le travail accompli et les progrès réalisés dans l'élaboration du nouvel eANP de la région AFI ;
- b) Prendre note du remplissage et de l'approbation du Volume 1 de l'eANP par le Président de l'OACI le 19 août 2016 comme il ressort de l'Appendice A à la présente note de travail ;
- c) Demander instamment aux États de soutenir le processus des Volumes II et III de l'eANP AFI en fournissant leurs contributions/observations en temps voulu à l'OACI, aux Bureaux régionaux ESAF et WACAF, sur les propositions d'amendement.

-FIN-